

PROCES VERBAL VALANT COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
14 JUIN 2021 – 18H30

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin, à dix-huit heures trente minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Criquebeuf-sur-Seine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur THIREZ Jérémy, maire.

**Présents :** THIREZ J. – DELAMARE V. – DECOUDRE J. – RICHARD A. – BOUQUET C. – PRIEUR S. – BOURDIN N. – MALLET-SCALESSA C. – LEBOURGEOIS L. – DEMONCHY D. – KHERRAF N. – SPLINGART-GRAJEWSKI C.

**Absent excusé :** GRENIER C. pouvoir à DECOUDRE J.

**Absents :** COUPE G. ; MAILLARD W.

Nathalie BOURDIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire introduit en demandant si le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2021 appelle des remarques. Il est adopté par le conseil municipal.

### **Délibération N° 19/2021**

Monsieur le Maire explique qu'Adélaïde MARTIN RUQUIER a démissionné de son poste de conseillère municipale et que Willy MAILLARD la remplace.

Il rappelle qu'Adélaïde MARTIN RUQUIER était conseillère municipale déléguée à la jeunesse, délégation qui sera d'ailleurs reprise par Caroline MALLET-SCALESSA. Dès lors, Monsieur le Maire propose que Willy MAILLARD soit désigné conseiller municipal délégué aux fêtes et cérémonies, délégation qui était dévolue à Caroline MALLET-SCALESSA avant le changement précité.

### **ELECTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE**

- Vu la délibération n°25/2020 du conseil municipal décidant la création de 7 postes de conseillers municipaux délégués ;
- Considérant que par courrier du 28 avril 2021, Madame Adélaïde MARTIN RUQUIER a démissionné de son poste de conseillère municipale déléguée ;
- Considérant qu'il revient au conseil municipal de procéder à l'élection d'un conseiller municipal délégué en remplacement de Madame Adélaïde MARTIN RUQUIER ;
- Considérant que le conseil municipal, à l'unanimité, approuve de procéder à l'élection à main levée ;

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Willy MAILLARD au poste de conseiller municipal délégué.

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **DECIDE** d'élire Willy MAILLARD conseiller municipal délégué

## Délibération N° 20/2021

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Adélaïde MARTIN RUQUIER et l'installation de Willy MAILLARD, il convient de voter la nouvelle composition des commissions municipales.

### TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Vu l'article L. 2121-22 du CGCT
- Vu la délibération n°30/2020 mettant en place les commissions municipales
- Considérant que par courrier du 28 avril 2021, Madame Adélaïde MARTIN RUQUIER a démissionné de son poste de conseillère municipale déléguée et par voie de conséquence des commissions municipales auxquelles elle participait
- Considérant qu'il revient au conseil municipal de procéder à la désignation des membres des commissions municipales

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** le tableau de la composition des commissions municipales modifié comme suit :

Commissions	Membres du CM
Finances	MAIRE ET ADJOINTS
Personnel communal	THIREZ.J - DELAMARE.V – DECOUDRE J.
Jeunesse (ALSH, conseil municipal des enfants, petite enfance)	DELAMARE.V – COUPÉ.G – BOURDIN.N - SPLINGART- GRAJEWSKI.C MALLET SCALESSA C.
Vie locale, associations, manifestations, maisons fleuries	DELAMARE.V – DEMONCHY.D - BOURDIN.N – MAILLARD W. – PRIEUR.S
Bâtiments publics (travaux, entretien), cimetière	DECOUDRE.J – BOUQUET.C - COUPÉ.G - MAILLARD W. – LEBOURGEOIS.L
Voirie, réseaux, aménagements paysagers	DECOUDRE.J – GRENIER.C – RICHARD.A – COUPÉ.G – PRIEUR.S
Carrières	THIREZ.J – DECOUDRE.J – GRENIER.C – MAILLARD W.
Urbanisme	RICHARD.A – DECOUDRE.J - MALLET-SCALESSA.C – LEBOURGEOIS.L – MAILLARD W.
Développement économique, développement durable, plateforme de compostage	BOUQUET.C – KHERRAF.N – DELAMARE.V – GRENIER.C - SPLINGART-GRAJEWSKI.C
École, restaurant scolaire	BOURDIN.N – MAILLARD W. - SPLINGART-GRAJEWSKI.C – DELAMARE.V
Communication	DEMONCHY.D – BOUQUET.C – KHERRAF.N – LEBOURGEOIS.L – MALLET-SCALESSA.C

## **Délibération N° 21/2021**

Monsieur le Maire explique que Adélaïde RUQUIER MARTIN était administrateur du CCAS au bénéfice de la commune et qu'en conséquence de sa démission il convient de la remplacer.

### **ELECTION D'UN ADMINISTRATEUR AU CCAS**

- Vu les articles L. 123-4 et R. 123-6 et 7 du code de l'action sociale et des familles
- Vu le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles
- Vu la délibération n°24/2020 relative à la composition du conseil d'administration du C.C.A.S.
- Considérant que par courrier du 28 avril 2021, Madame Adélaïde MARTIN RUQUIER a démissionné de son poste de conseillère municipale déléguée et par voie de conséquence de son poste de membre du CCAS
- Considérant qu'il revient au conseil municipal de désigner ses représentants au CCAS
- Considérant que le conseil municipal, à l'unanimité, approuve de procéder à la désignation d'un nouvel administrateur au CCAS à main levée.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Willy MAILLARD comme membre du CCAS

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **DESIGNE** Monsieur Willy MAILLARD comme administrateur du CCAS représentant la commune

## **Délibération N° 22/2021**

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite rehausser l'indemnité qui revient au quatrième adjoint au vu des responsabilités dues à ses fonctions. Il est précisé que cette augmentation sera prise sur les indemnités du maire et que cette modification n'aura aucune incidence sur l'enveloppe budgétaire globale.

### **REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS**

- Vu les articles L.2123 20 à L.2123 24 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,
- Vu la délibération n°27/2020 relative aux indemnités des élus
- Considérant la proposition de Monsieur le Maire de modifier le régime indemnitaire des élus

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** la modification du régime indemnitaire des élus, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, selon les modalités suivantes :
  - o Maire : 45,32 % au lieu de 49,78 %
  - o 4<sup>ème</sup> adjoint : 7,94% au lieu de 3,48 %

### **Délibération N° 23/2021**

Willy MAILLARD prend place à la table du conseil municipal. La composition des présents est alors comme suit :

**Présents :** THIREZ J. – DELAMARE V. – DECOUDRE J. – RICHARD A. – BOUQUET C. – PRIEUR S. – BOURDIN N. – MALLET-SCALESSA C. – LEBOURGEOIS L. – DEMONCHY D. – MAILLARD W. – KHERRAF N. – SPLINGART-GRAJEWSKI C.

**Absent excusé :** GRENIER C. pouvoir à DECOUDRE J.

**Absent :** COUPE G.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire afin de réorienter des crédits au sein de la section d'investissement. Il n'y a pas de modification de l'équilibre du budget.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET COMMUNE**

- Vu le budget primitif approuvé à la date du 13 mars 2021
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits afin d'ajuster les prévisions budgétaires 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative budgétaire n°2 – budget commune suivante :

CREDITS A OUVRIR							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	2188	102	HCS	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 800,00	
D	I	20	2051	102	HCS	Concessions et droits similaires	1 400,00	
D	I	21	2151	40	HCS	Réseaux de voirie	6 200,00	
D	I	21	2188	102	HCS	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	550,00	
D	I	21	21318	106	HCS	Autres bâtiments publics	1 650,00	
D	I	21	21318	103	HCS	Autres bâtiments publics	5 500,00	
D	I	21	2188	22	HCS	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	800,00	
D	I	21	2188	22	HCS	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 100,00	
							<b>Total</b>	<b>20 000,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	20	2051	47	HCS	Concessions et droits similaires	-10 000,00	
D	I	204	2041582	ONA	HCS	Autres groupements	-10 000,00	
							<b>Total</b>	<b>-20 000,00 €</b>

## Délibération N° 24/2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe BOUQUET afin qu'il présente la démarche « Plan Climat Air Energie Territorial » que la commune souhaite engager en relation avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure.

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

- Vu la loi énergie-climat du 9 novembre 2019, visant à répondre à l'urgence écologique et l'urgence climatique en inscrivant l'objectif de neutralité carbone en 2050 dans la loi, conformément à l'accord de Paris signé en 2015
- Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et le décret n°2016-849 du 28 juin 2016
- Considérant la volonté du conseil municipal d'engager la démarche PCAET pour la commune de Criquebeuf-sur-Seine

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure s'est engagée par délibération du 22 février 2018 dans l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce plan définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, pour une période de 6 années.

Suite à la réalisation du diagnostic de son territoire en 2019, la collectivité a souhaité se fixer les objectifs suivants à l'horizon 2050: devenir un territoire à énergie positive et neutre en carbone.

Pour répondre à ces objectifs, et soucieuse de coconstruire sa feuille de route avec l'ensemble des acteurs publics et privés, l'Agglomération a décidé d'impliquer les forces en présence, notamment les communes, dans un dispositif de concertation qui doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

A la vue de l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la commune de Criquebeuf-sur-Seine,

Après avoir identifié, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PROPOSE** que la commune de Criquebeuf-sur-Seine contribue à l'atteinte des objectifs de la politique air climat énergie de la communauté d'Agglomération Seine-Eure en planifiant la mise en œuvre des engagements listés ci-après en annexe

## **Délibération N° 25/2021**

Monsieur le Maire explique qu'afin de faire face à l'accroissement de l'activité des services techniques et afin de permettre à des jeunes du village de connaître une première expérience professionnelle, il souhaite recruter 6 saisonniers.

### **EMPLOIS SAISONNIERS**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- Considérant la volonté de Monsieur le Maire de recruter 6 agents contractuels sur 6 périodes différentes pour faire face à l'accroissement saisonnier des activités des services techniques
- Considérant qu'il revient au conseil municipal d'autoriser la création d'emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 6 contractuels sur 6 périodes de 3 semaines entre le 7 juin 2021 et 15 septembre 2021 pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques. Ces agents occuperont le grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

## **Délibération N° 26/2021**

Monsieur le Maire explique que la commune a été destinataire d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner une parcelle. Il poursuit en précisant que cette parcelle pourrait intéresser la commune en vue d'un agrandissement du parking de la salle des fêtes et qu'il souhaiterait que la commune fasse valoir un Droit de Prémption Urbain (DPU). Ce DPU est actuellement à la main de la Communauté d'Agglomération Seine Eure qui pourrait le déléguer ponctuellement à la commune pour permettre l'acquisition de cette parcelle.

### **DEMANDE DE DELEGATION DU DPU**

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° DIA 027 27188 21 A0027 reçue en mairie le 05/06/2021,
- Vu l'intérêt de la commune à acquérir le bien cadastré section A numéro 630,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'Agglomération Seine-Eure pour déléguer ponctuellement l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Criquebeuf-sur-Seine, à l'occasion de l'aliénation du bien appartenant aux conjoints RIVETTE, sis « lieu dits LE VILLAGE » sur la commune de Criquebeuf-sur-Seine, cadastré section A numéro 630 d'une contenance de 205 m<sup>2</sup> pour le prix de 5.000,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui en seraient la suite ou conséquence.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h00.